Procès-verbal

Commission Pratiques féminines

Réunion du :	5 mars 2024
A :	Arbouans – siège du district Doubs Territoire de Belfort 9h30 – 12h30
Présents :	Stéphanie BARBIER - Maxime BONIN – Christophe GIRARDET – Marc TISSERAND - Cyrille LAMBINET - Michel MALIVERNAY.

****

Dans un premier temps la commission accueille Cyrille LAMBINET, nommé membre de la commission mixte par le Comité du district DTB. Bienvenue à lui au service du foot féminin.

1°) Modifications d'engagements suite au PV du 18 janvier 2024 :

- Séniores à 11
  - Passage d'Orchamps/Val de Vennes de D3 (groupe B) en D2 (groupe A)
  - Passage d'Ornans de D2 (groupe A) en D3 (groupe A)
- Séniores à 8
  - Passage La Barêche/Les Sapins en D1 du groupe A vers le groupe B
  - Passage de Naisey les Granges de D1 (groupe B) en D2 (groupe A)
- U17
  - Forfait général de l'Entente La Romaine/Vesoul FC
- U15
  - Passage de Lure (D3 groupe B) en Entente Lure JS/Haute Lizaine
  - Engagement de Pontarlier en D3 (groupe A)
  - Engagement d'une équipe U15F de Vesoul FC en compétition district HS – U13. Motif : nous avons 36 équipes engagées en U15 soit 6 groupes de 6 équipes. De ce fait il ne nous était pas possible d'intégrer une nouvelle équipe d'où cette solution !

- U13

    - Passage de Vesoul FC de D1 en D2 (groupe A) et passage de Perrouse de D2 (groupe A) en D1
    - Remplacement des deux équipes de Lure JS et Haute Lizaine par une équipe Entente Lure JS 2/Haute Lizaine en D3 (groupe C).

Toutes ces modifications ont été apportées dans l'intérêt des clubs. N'auraient-elles pas pu être faites avant le 15 janvier comme cela avait été demandé par la commission ?

2°) Compétitions printemps 2024 :

Mise à part la D1 « séniores à 11 » pour laquelle nous tenons à ce que le calendrier soit très bien respecté, une certaine souplesse est laissée pour toutes les autres équipes dans les championnats.

Dans la mesure où les deux clubs souhaitent modifier la date de leur match, il n'y a pas d'opposition des centres de gestion si la demande est accompagnée d'une nouvelle date proposée et acceptée par les deux clubs, règle présentée en début de saison. Dans tous les cas, le responsable du match reste le club recevant.

La commission rappelle que chaque fois qu'il est possible d'éviter le forfait d'une équipe c'est préférable pour le développement du foot féminin.

En revanche, pour ce qui est des coupes, les dates doivent être respectées. Elles ne peuvent être modifiées qu'avec l'accord de la commission.

3°) Futsal :

La commission exprime sa satisfaction quant aux actions conduites entre nos deux districts pour la saison 2023/2024 soit une organisation commune en U18 et une finale de secteur en « séniores ».

La commission souhaite reconduire cette formule pour 2024/2025 en essayant de modifier la compétition U18 avec peut-être moins d'équipes par plateau et une augmentation du temps de jeu. A réfléchir !

4°) Coupes « Crédit Agricole » :

En catégorie U17F, 2 matchs avaient été prévus dans un tour de cadrage. 1 seul match s'est joué, Grand Besançon – GJ Doubs Centre Foot. Dans l'autre rencontre, ASM Belfort a déclaré forfait.

Suite au forfait dans cette catégorie de l'Entente La Romaine/Vesoul Fc, la commission décide donc de qualifier pour les ¼ de finale l'équipe de Grand Besançon. 7 matchs seront tirés.

La commission procède au tirage du prochain tour (samedi 30 mars et lundi 1 avril 2024), se reporter aux circulaires spécifiques qui seront adressées aux clubs par les districts concernés.

Le prochain tirage est programmé sous la même formule le jeudi 11 avril 2024.
Les ½ finales des coupes « CREDIT AGRICOLE » seront tirées au sort le mardi 30 avril 2024 chez notre partenaire « Géant du Foot » avec remise des maillots aux équipes qualifiées.

Pour rappel, les finales des 4 coupes se joueront le samedi 1 juin 2024.

La décision concernant le lieu de cette finale sera, en principe, arrêtée lors du prochain tirage, un seul club ayant fait acte de candidature à ce jour : Champlitte.

Les clubs intéressés par l'organisation de ces finales peuvent donc faire acte de candidature au plus tard le 10 avril 2024.

5°) U11F :

Comme communiqué antérieurement aux clubs, l'organisation retenue permettra aux équipes de pratiquer à 8 ou à 5 avec des plateaux parfois constitués d'équipes de nos deux districts.
L'organisation retenue fait l'objet de circulaires spécifiques transmises par les districts.

7°) Saison 2024-2025 :

La commission réalise un bilan des réunions organisées les 10 février 2024 (DTB) et 12 février 2024 (Haute-Saône).

Une synthèse présentant le cadre 2024/2025 sera validée lors de la prochaine réunion et transmise aux clubs fin avril sachant que les principales modifications sont à considérer comme actées : U18 à 11 (et à 8) et U15 à 11 et à 8.

Prochaine réunion de la commission : le jeudi 11 avril à ARBOUANS.

Le Représentant du district Haute Saône, Le représentant du district Doubs – Territoire de Belfort

Michel MALIVERNAY **Christophe GIRARDET**

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.